kibesuisse

L'organisation d'accueil familial de jour – toujours là, proche de vous, flexible et individuelle

Une offre d'accueil et d'éducation de l'enfance se présente.

Table des matières

L'offre proposée par une organisation d'accueil familial de jour 3
Les atouts spécifiques de l'accueil et l'éducation en milieu familial 5
L'organisation derrière l'accueil familial de jour 7
Cadre réglementaire et autres conditions applicables 8

1. L'offre proposée par une organisation d'accueil familial de jour

L'accueil et l'éducation institutionnalisés de l'enfance en milieu familial[1] représentent une modalité d'accueil et d'éducation de l'enfance[2] qui a fait ses preuves. L'enfant est accueilli et accompagné dans ses activités au domicile de l'accueillant·e en milieu familial (AMF)[3], c'est-à-dire dans un contexte familial, permettant aux enfants d'élargir leur environnement d'expérience, en petits groupes permettant de s'occuper de chacun. Ce qui distingue ce type d'accueil des autres, c'est tout particulièrement sa flexibilité (heures d'accueil, nombre de jours), sa **proximité avec la famille**, son **caractère individuel** et le fait que l'accueillant·e et le groupe d'enfants **restent les mêmes**. L'offre d'accueil et d'éducation de l'enfance que proposent les organisations d'accueil familial de jour concerne les enfants de tous âges.

L'accueil familial de jour en bref

Âge des enfants	en général à partir de trois mois, jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire
Horaires et nombre d'heures	possibilités d'accueil flexibles
Prix	les tarifs demandés aux parents sont en général subventionnés par les communes, parfois en supplément par les cantons ; ainsi, en général, les parents paient un tarif horaire qui varie en fonction de leur revenu.
Administration	les tâches administratives et la gestion du personnel sont prises en charge par l'organisation d'accueil familial de jour (et donc sans effort supplémentaire de la part des familles et des AMF)

Apport à la société

De par son profil très particulier, le système institutionnel d'accueil et d'éducation de l'enfance en milieu familial contribue à améliorer la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle / formation et à renforcer l'égalité des chances. Dispenser un accueil et une éducation en milieu familial adaptés aux conditions d'aujourd'hui, c'est être prêt·e·s à s'accorder avec les besoins en évolution de la société, et à développer en conséquence les offres disponibles. Les offres sont axées sur les besoins des enfants et des familles, et remplissent non seulement leur mission d'accueil, mais aussi d'éducation.[4] Les services des organisations d'accueil familial de jour sont proposés à tous les enfants.

Apport au développement optimal de l'enfant

Dans le cadre de l'accueil et de l'éducation de l'enfance en milieu familial, les enfants sont accompagnés et encouragés de la meilleure manière possible. Dans toutes leurs actions, les organisations d'accueil familial de jour et les AMF ont en tête le bien des enfants, et cherchent à aider l'enfant à se développer au mieux. Les AMF créent un environnement d'apprentissage stimulant, valorisant et protecteur ; ils/elles entretiennent un rapport consciemment établi et pédagogique avec l'enfant et une bonne coopération avec les parents, permettant un véritable partenariat d'accueil et d'éducation.[5]

1 On utilise, pour désigner cette modalité d'accueil, le terme d'accueil familial de jour (AFJ) ou d'accueil (et d'accueillant·e·s) en milieu familial. Il s'agit d'une offre d'accueil extrafamilial mais en aucun cas destinée à remplacer la famille d'origine, ce qui la distingue des familles d'accueil.

2 Par « institutionnalisé·e », on entend la présence d'organisations, institutions, etc. dotées d'une mission professionnelle d'accueil et d'éducation et agissant en tant qu'employeurs. Ainsi, l'éducation et l'accueil de l'enfance institutionnalisées en milieu familial sont à distinguer des familles de jour indépendantes ; voir plus bas chap. 3.

3 Sont désignées comme accueillant·e·s en milieu familial (AMF) les personnes employées par une organisation d'accueil familial de jour qui accueillent des enfants chez eux. Elles disposent d'une qualification pédagogique spécifique et sont responsables de l'accueil et de l'accompagnement des enfants. Le terme d'accueillant·e en milieu familial (AMF) se distingue de celui de maman ou de papa de jour, par le fait qu'un·e AMF est employé·e dans une organisation d'accueil familial de jour et que son travail s'inscrit donc dans le cadre d'une structure professionnelle. Ce terme permet également de bien opérer la distinction entre cette fonction professionnelle et le rôle propre de la maman ou du papa de l'enfant.

4 Deutscher Verein (2018). Empfehlungen des Deutschen Vereins zur Sicherung und Weiterentwicklung der Kindertagespflege. Berlin. https://www.deutscher-verein.de/de/uploads/empfehlungen-stellungnahmen/2018/dv-32-16_kindertagespflege.pdf (en allemand).

5 Le terme « parents » désigne les personnes titulaires de l'autorité parentale ou du droit de garde de l'enfant.

Apport à la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance

La formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance concernent principalement les enfants en âge préscolaire et leurs besoins. « Combiner de manière ciblée, dès la naissance, une stimulation consciente de la curiosité enfantine (formation), un encadrement professionnel (accueil) et une attitude réfléchie permettant les apprentissages (éducation), permet de créer des frontières mobiles entre jouer et apprendre. Ainsi, ce sont des compétences et capacités fondamentales pour le développement de l'enfant qui sont transmises, et non des connaissances prédéterminées. »[6] Étant donné que les AMF accueillent non seulement des enfants en âge d'aller à l'école, mais aussi des nourrissons, des tout-petits, et des enfants d'âge préscolaire, ils/elles contribuent de manière essentielle au développement des enfants accompagnés entre les âges de 0 et 4 ans. Les pratiques de formation, d'accueil et d'éducation de l'enfance en milieu familial s'appuient sur le Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance. Le Cadre d'orientation, étayé par la recherche, constitue une base pédagogique pour l'accompagnement et le développement des enfants de 0 à 4 ans ; en Suisse, il a valeur de référence en matière de qualité dans le domaine de la petite enfance.

Importance des offres d'accueil extrafamilial et de leur qualité

« En règle générale, c'est la famille qui représente le socle à partir duquel les tout-petits se développent et élargissent leurs horizons. Néanmoins, pour de multiples raisons, les offres d'accueil extrafamilial prennent de plus en plus d'importance. Celles-ci peuvent offrir à tous les enfants un environnement d'apprentissage stimulant. Elles permettent entre autres à de nombreux enfants d'être en contact régulier avec d'autres enfants dès les premières années de leur vie. Pour les parents, l'accueil extrafamilial est une possibilité indispensable pour leur permettre de concilier vie familiale et professionnelle en assumant leurs responsabilités. Par conséquent, lorsqu'ils confient leur enfant à d'autres adultes, ils doivent pouvoir se fier à la qualité des offres disponibles. »[7]

C'est la qualité des offres qui détermine de manière cruciale si l'accompagnement et l'accueil peuvent avoir lieu dans des conditions favorisant le bien de l'enfant et son meilleur développement possible. Étant donné que la qualité pédagogique n'est pas un critère arbitraire, et qu'elle est déterminante pour le développement pendant les premières années de l'enfance, il est indispensable de garantir un bon niveau de qualité, par le biais de l'organisation d'accueil familial de jour. Pour ce faire, on s'appuie sur une conception de la qualité qui est partagée par toute l'équipe, et sur des processus de développement de la qualité continus et transparents.[8]

Afin de permettre à une organisation d'accueil familial de jour de proposer une offre d'accueil et d'éducation de bonne qualité, et de soutenir ainsi au mieux le développement de l'enfant, il est nécessaire de pouvoir couvrir les coûts totaux d'une place d'accueil. Si l'on veut pouvoir ouvrir à tous les parents, indépendamment de leur revenu, l'accès à une offre d'accueil et d'éducation de l'enfance ainsi conçue, les contributions parentales ne doivent en aucun cas être augmentées : il convient plutôt que les pouvoirs publics assurent un financement propre à encourager la qualité.

6 Réseau suisse d'accueil extrafamilial (2015). Glossar frühkindliche Bildung, Betreuung und Erziehung, schulergänzende Strukturen und Bildungssystem Schweiz (en allemand). Berne : Réseau suisse d'accueil extrafamilial.

7 Wurstmann Seiler, C. & Simoni, H. (2016) : Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse. Une réalisation de l'Institut Marie Meierhofer pour l'enfance sur mandat de la Commission suisse pour l'UNESCO et du Réseau suisse d'accueil extrafamilial. 3e édition revue et augmentée.

8 Voir également Association QualiIPE (2019). Plan de développement qualité pour les accueillant·e·s en milieu familial et les organisations d'accueil familial de jour. Pour plus d'informations : www.quali-kita.ch

2. Les atouts spécifiques de l'accueil et l'éducation en milieu familial

L'accueil et l'éducation de l'enfance en milieu familial est une forme d'accueil au plus près de la famille, qui se caractérise par les atouts suivants :

Constance

Des groupes constants et de taille raisonnable pour les enfants

Constituer des groupes stables, où l'on peut s'occuper de chacun, et faire preuve de constance dans l'accompagnement d'un enfant, c'est essentiel pour lui permettre de bien apprendre. Seul un enfant qui se sent bien peut être curieux et actif.[9] Le cadre de la famille de jour, avec lequel on est vite familiarisé, peut encourager un enfant à explorer son environnement et à tester de nouvelles possibilités d'agir et d'apprendre.

Des accueillant·e·s constant·e·s et fiables

La qualité des relations est fondamentale pour les processus d'apprentissage et de développement des tout-petits. Le fait de se sentir en confiance et de bénéficier d'interactions positives et stimulantes avec l'AMF jouent un rôle crucial.[10] Les enfants ont donc besoin d'**avoir pour référence des personnes qui réunissent les « 3 C »**.[11] Cela recouvre trois nécessités :

- l'enfant et les adultes qui sont responsables de lui doivent bien se **C**onnaître,
- la personne responsable doit pouvoir **C**onsacrer assez de temps à chaque enfant,
- et l'enfant doit pouvoir faire **C**onfiance à la personne qui prend soin de lui.

L'accueil en milieu familial se caractérise par l'établissement de relations d'attachement fiables. Un lien de confiance, constant, existe entre l'AMF et l'enfant accueilli. Il en va de même pour ses parents, qui, eux aussi, peuvent compter sur une relation personnelle, mais non moins professionnelle (assurant un partenariat éducatif) entre eux et l'AMF.[12]

Un milieu proche de la famille

Apprentissages quotidiens dans un environnement familial

Les enfants sont en quête de stimulations dans un cadre qui leur est familier.[13] Retrouver les espaces et l'organisation temporelle du quotidien en famille permet de s'imprégner du fonctionnement de la vie quotidienne et de poser les fondations de nouveaux processus d'apprentissage formels, par exemple, lorsque les enfants sont impliqués dans la planification et la préparation du repas, au moment du déjeuner commun pris pendant l'accueil familial de jour, ou quand ils participent au quotidien familial. En outre, être accueillis près de chez eux et dans leur environnement social permet aux enfants en âge d'être scolarisés de faire des expériences autour d'éléments importants de leur quotidien (par ex. faire des découvertes sur le chemin de l'école, rencontrer des copains et copines, jouer dans le quartier).[14]

Flexibilité

Des possibilités d'accueil flexibles

Les horaires d'ouverture d'autres organisations d'accueil et d'éducation (crèches, structures d'accueil parascolaire) ne sont parfois pas adaptées aux besoins de garde particuliers des parents. Les AMF sont plus flexibles, et sont souvent disponibles pour les familles avant l'école ou le soir. Les AMF proposent des arrangements individualisés quant aux horaires d'accueil et parfois même des services supplémentaires (aide aux devoirs, possibilité pour l'enfant de passer la nuit chez l'AMF). Un autre avantage de l'accueil et de l'éducation en milieu familial tient au fait que la durée d'accueil peut être facilement adaptée aux évolutions des besoins de la famille (par ex. changement de poste, études, tranches horaires de travail par roulement).

9 Cf. Wustmann Seiler, C. & Simoni, H. (2016) : Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse. Une réalisation de l'Institut Marie Meierhofer pour l'enfance sur mandat de la Commission suisse pour l'UNESCO et du Réseau suisse d'accueil extrafamilial. 3e édition revue et augmentée (p. 37 s.).

10 Ibid. (p. 30).

11 Ibid. (p. 38).

12 Deutscher Verein (2018). Empfehlungen des Deutschen Vereins zur Sicherung und Weiterentwicklung der Kindertagespflege. Berlin (p.6s.). https://www.deutscher-verein.de/de/uploads/empfehlungen-stellungnahmen/2018/dv-32-16_kindertagespflege.pdf (en allemand).

13 Cf. Wustmann Seiler, C. & Simoni, H. (2016) : Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse. Une réalisation de l'Institut Marie Meierhofer pour l'enfance sur mandat de la Commission suisse pour l'UNESCO et du Réseau suisse d'accueil extrafamilial. 3e édition revue et augmentée (p.38).

14 Deutscher Verein (2018). Empfehlungen des Deutschen Vereins zur Sicherung und Weiterentwicklung der Kindertagespflege. Berlin (p.7). https://www.deutscher-verein.de/de/uploads/empfehlungen-stellungnahmen/2018/dv-32-16_kindertagespflege.pdf (en allemand).

Individualité

Besoins individuels et spécifiques de l'enfant

La taille raisonnable des groupes ménage de la place pour les besoins individuels des enfants. Les enfants ayant des besoins particuliers[15] doivent bénéficier de davantage d'attention de la part des adultes et doivent surtout pouvoir être stimulés et encouragés de diverses manières dans leur apprentissage et leur développement ; des offres d'accueil et d'éducation de la petite enfance de bonne qualité peuvent leur offrir des expériences essentielles pour leur équilibre, qui viendront compléter celles qu'ils peuvent vivre en famille.[16] Lorsque l'AMF dispose des compétences nécessaires, les enfants qui proviennent d'environnements peu propices à favoriser leur développement peuvent trouver pendant l'accueil des structures et des relations auxquelles faire confiance et un environnement d'apprentissage stimulant. Quant aux nourrissons, ils ont un besoin indispensable de pouvoir compter sur des personnes de référence fiables et que l'on s'occupe d'eux individuellement ; ils bénéficient de tout l'accompagnement qu'il leur faut de la part de l'AMF, dans un cadre familial d'accueil et d'éducation. Enfin, les enfants provenant de familles issues de la migration qui n'ont pas encore pu se familiariser avec le cadre linguistique et culturel peuvent aussi être accompagnés d'une manière qui répond à leurs besoins dans ce cadre plus individualisé.

Bien que l'éducation et l'accueil en milieu familial constitue, grâce à ses atouts distinctifs, un cadre idéal notamment pour les enfants ayant des besoins particuliers, ce type d'accueil peut aussi atteindre ses limites dans certains cas. Les AMF ne disposent souvent pas d'une formation spécialisée dans les soins ou la pédagogie (sociale) et ne peuvent donc pas offrir d'accompagnement pédagogico-social ou de soins totalement adaptés aux besoins des enfants en situation de handicap physique et/ou mental ou présentant des troubles du comportement marqués. Lorsque des enfants ayant un besoin d'assistance accru sont accueillis par des organisations d'accueil familial de jour, les AMF doivent bénéficier d'un accompagnement professionnel adapté (par ex. par un·e éducatrice·eur spécialisé·e). Les services de coordination (par ex. services sociaux) doivent évaluer scrupuleusement au cas par cas si l'offre d'accueil envisagée est à même de répondre aux besoins de l'enfant et de sa famille. D'autre part, il convient d'intégrer un coefficient de pondération plus important au calcul des coûts des places d'accueil pour des enfants ayant des besoins accrus d'accompagnement ou d'assistance, et de garantir le financement correspondant de la part des services publics.

15 On entend en règle générale par enfants aux besoins particuliers des enfants présentant des retards du développement, de légers handicaps linguistiques, physiques, visuels ou auditifs, de légers handicaps mentaux, des enfants présentant des particularités dans le domaine social et émotionnel ou des enfants issus de conditions familiales particulièrement difficiles.

16 Cf. Wustmann Seiler, C. & Simoni, H. (2016) : Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse. Une réalisation de l'Institut Marie Meierhofer pour l'enfance sur mandat de la Commission suisse pour l'UNESCO et du Réseau suisse d'accueil extrafamilial. 3e édition revue et augmentée (p. 25).

3. L'organisation derrière l'accueil familial de jour

Les organisations d'accueil familial de jour sont des entreprises/organisations qui proposent un accueil et une éducation de l'enfance institutionnalisées en milieu familial et qui disposent d'une gestion stratégique et opérationnelle. Les tâches, responsabilités et attributions y sont définies de manière stricte. L'organisation s'assure de la qualité de son offre d'accueil et d'éducation, du respect des conditions juridiques applicables, et de remplir son devoir en tant qu'employeur.

La direction opérationnelle, une forte plus-value pour les parents et les AMF

La direction opérationnelle est responsable du fonctionnement de l'organisation d'accueil familial de jour. Elle dispose des compétences nécessaires en matière de pédagogie et de gestion. Les tâches/fonctions à remplir au niveau hiérarchique de la direction opérationnelle peuvent être assumées par des multiples personnes dotées de compétences différentes (par ex. direction générale, direction pédagogique/coordinatrice·eur·s, direction administrative, etc.).
Souvent, c'est au sein de la direction opérationnelle que se situe la ou le supérieur·e direct·e de l'AMF, en la personne de la coordinatrice ou du coordinateur. Le domaine de compétence de la direction opérationnelle est très varié et dépasse largement le simple fait de proposer une place d'accueil. Elle est le point de contact par le biais duquel se rencontrent les AMF, les parents, l'organisation et souvent les autorités concernées, et elle dispense un accompagnement professionnel à toutes les parties prenantes.

Avantages d'une coopération avec l'organisation d'accueil familial de jour pour les familles

Les parents qui bénéficient de l'offre proposée par une organisation d'accueil familial de jour peuvent non seulement choisir eux-mêmes leur AMF, et convenir de manière flexible avec elle ou lui des horaires d'accueil, mais de plus, l'organisation place à leur disposition d'autres services, notamment :

- un·e interlocutrice·eur dédié (par ex. un·e AMF, un·e coordinatrice·eur/directrice·eur)
- des conseils et une aide professionnelle (par ex. de la part de la direction pédagogique/coordinatrice·eur, cours de formation continue pour les parents)
- un rapport contractuel clairement défini (y compris pour les aspects juridiques et financiers)
- le règlement des tâches administratives
- le règlement des questions d'assurance

Avantages du statut d'employé·e d'une organisation d'accueil familial de jour pour les AMF

En tant que collaboratrice·eur d'une organisation d'accueil familial de jour, l'AMF peut bénéficier de divers avantages que lui confère ce statut :

- accompagnement et encadrement hiérarchique par une direction opérationnelle (par ex. direction/coordinatrice·eur)
- soutien spécialisé et dialogue sur les aspects pédagogiques
- possibilités de formation et de développement professionnel dans le secteur pédagogique
- garanties juridiques et financières conférées par un contrat de travail et des conditions d'emploi réglementées (par ex. congés payés)
- assurance
- services administratifs
- certificats de travail

4. Cadre réglementaire et autres conditions applicables

Cadre réglementaire

La « Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant » constitue le cadre primordial dans lequel s'inscrit l'accueil et l'éducation de l'enfance. L'Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants (OPE) de 1977 régit l'obligation d'annoncer et les modalités de surveillance dans le domaine de l'accueil de jour (art. 12, al. 3 avec art. 5 et 10), établissant ainsi des exigences de qualité a minima. Les personnes qui, publiquement, s'offrent à accueillir régulièrement dans leur foyer, à la journée et contre rémunération, des enfants de moins de 12 ans doivent l'annoncer à l'autorité (OPE, art. 12, al. 3). Dès lors les offres d'accueil et d'éducation de l'enfance en milieu familial sont soumises à l'obligation d'annoncer. Dans certains cantons, des dispositions cantonales ou communales supplémentaires s'appliquent également, et les offres d'accueil et d'éducation en milieu familial sont soumises à autorisation. Cependant, en comparaison avec d'autres modalités d'accueil, l'accueil familial de jour est relativement peu réglementé par la législation.

La fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant (kibesuisse) et ses membres

Environ 90% des organisations d'accueil familial de jour de Suisse sont membres de kibesuisse. Les organisations d'accueil familial de jour membres de kibesuisse s'engagent à respecter, au minimum, les normes suivantes :

- L'organisation respecte les conditions légales et réglementaires en vigueur.
- L'organisation dispose d'un organisme responsable ou d'un statut juridique d'entreprise.
- L'organisme responsable conclut des contrats d'accueil avec les parents et leur facture les frais d'accueil.
- Pour mettre en relation les parents avec les AMF, prodiguer des conseils aux parents et aux AMF et garantir un suivi des conditions d'accueil, l'organisation recrute des conseillères ou conseillers pédagogiques ou des coordinatrice·eur·s et assure leur formation continue.
- Des profils d'exigences et descriptions de poste sont constitués pour tou·te·s les AMF, les coordinatrice·eur·s et les autres collaboratrice·eur·s.
- Les qualifications des AMF sont garanties (formation de base et formation continue).
- L'organisation respecte les dispositions en matière de droit du travail selon le CO pour tout le personnel.

Trouver une organisation d'accueil familial de jour

La liste des membres de kibesuisse répertorie les organisations d'accueil familial de jour par région. Les parents intéressés contactent directement l'organisation d'accueil familial de jour, où les coordinatrice·eur·s se placent volontiers à leur disposition. Kibesuisse ne propose pas elle-même de places d'accueil.

Tagesfamilienbetreuung
Accueil familial de jour
Accoglienza famiglie diurne

kibesuisse
Verband Kinderbetreuung Schweiz
Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant
Federazione svizzera delle strutture d'accoglienza per l'infanzia
Josefstrasse 53 • CH-8005 Zürich • T +41 44 212 24 44 • www.kibesuisse.ch

Création : j-media.ch